

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Centre des archives diplomatiques de La Courneuve

OBIP- Office des Biens et Intérêts privés

**SEQUESTRES ALSACE-MOSELLE
(1948-1959)**

FRMAE 23BIP

Etat de versement

par

CADN

1999

1.

Identification

1.1	<i>Référence</i>	FR MAE
1.2	<i>Intitulé</i>	OFFICE DES BIENS ET INTERETS PRIVES (O.B.I.P) – SEQUESTRES ALSACE-MOSELLE
1.3	<i>Dates extrêmes</i>	1948-1959
1.4	<i>Niveau de description</i>	Série
1.5	<i>Importance matérielle et support</i>	0,97 ml – 8 articles

2.

Contexte

2.1	<i>Nom du producteur</i>	Office des Biens et Intérêts Privés – Délégations de Metz et Strasbourg
2.2	<i>Histoire administrative/notice biographique</i>	<p>Cette série de huit cartons est composée de 29 dossiers nominatifs d'apurement de la gestion du séquestre allemand en Alsace et Moselle.</p> <p>Ces dossiers semblent être un reliquat d'une série beaucoup plus importante à l'origine, peut-être est-elle un complément de la série du séquestre allemand conservé aux archives départementales de la Moselle, à Metz.</p>

A l'exception de deux d'entre eux, ces dossiers concernent tous des personnes physiques. Ils nous montrent le processus de spoliation, via le séquestre et la vente des biens placés sous séquestre. La question des restitutions après la guerre peut également être étudiée à travers certains dossiers. Ceux-là montrent les démarches que les demandeurs doivent effectuer pour retrouver leurs biens, ou pour se faire indemniser.

Les pièces les plus anciennes (datant de l'armistice de 1940) sont les polices d'assurances contractées afin d'assurer les biens, victimes ensuite de spoliation. Les dossiers sont essentiellement composés de documents relatifs à la gestion du bien (factures, inventaires faisant état, par exemple, de la vente de tout ou partie du bien spolié) et aussi de documents relatifs à la restitution et l'indemnisation après la Libération : fiches d'engagement de paiement et décisions de paiement que complète de la correspondance entre la victime de la spoliation et les délégations de l'O.B.I.P à Metz et Strasbourg.

Par ailleurs, des compléments de ces dossiers peuvent se trouver dans d'autres séries, telles celles des Spoliations Allemandes en France, ou de la Commission de Conciliation Franco-Italienne (sous-série personnes morales), particulièrement en examinant le dossier intitulé « Habitants du Bas-Rhin » (Requête collective d') concernant les achats effectués auprès du séquestre allemand par Giovanni FORMICHELLA, Consul Général d'Italie à Strasbourg durant la période de l'annexion de fait.

2.3 *Historique de la conservation*

2.4 *Modalités d'entrée*

3. Contenu et structure

3.1 *Présentation du contenu*

3.2 *Tris, éliminations, sort final*

3.3 *Accroissement* Fonds clos.

3.4 *Mode de classement* Répertoire numérique, par Luc-André BIARNAIS, 1999. (Classement alphabétique, 3 pages dactylographiées).

4. Conditions d'accès et utilisation

4.1 *Conditions d'accès* Archives publiques.

4.2 *Conditions de reproduction*

4.3 *Langue des documents* Français

4.4 *Caractéristiques matérielles et contraintes techniques* État matériel satisfaisant.

4.5 *Instruments de recherche*

5. Sources complémentaires

5.3 *Sources complémentaires*

5.4 *Bibliographie*

6. Notes

6.1 *Notes*

7. Contrôle de la description

7.1 *Notes de l'archiviste* Damien Heurtebise

7.3 *Date(s) de la
description* 12 avril 2010

SEQUESTRE ALSACE MOSELLE

Dossiers nominatifs

Cette série de huit cartons est composée de 29 dossiers nominatifs d'apurement de la gestion du séquestre allemand en Alsace et Moselle.

Ces dossiers semblent être un reliquat d'une série beaucoup plus importante à l'origine, peut-être est-elle un complément de la série du séquestre allemand conservé aux archives départementales de la Moselle, à Metz.

A l'exception de deux d'entre eux, ces dossiers concernent tous des personnes physiques. Ils nous montrent le processus de spoliation, via le séquestre et la vente des biens placés sous séquestration. La question des restitutions après la guerre peut également être étudiée à travers certains dossiers. Ceux-là montrent bien les démarches que les demandeurs doivent effectuer pour retrouver leurs biens, ou pour se faire indemniser.

Les pièces les plus anciennes (datant d'avant l'armistice de 1940) sont les polices d'assurances contractées afin d'assurer les biens, victimes ensuite de la spoliation. Les dossiers sont essentiellement composés de documents relatifs à la gestion du bien (factures, inventaires faisant état, par exemple de la vente de tout ou partie du bien spolié) et aussi de documents relatifs à la restitution et l'indemnisation après la Libération : fiches d'engagement de paiement et décisions de paiement qui complètent la correspondance entre la victime de la spoliation et les délégations de l'OBIP à Metz ou à Strasbourg.

Par ailleurs, des compléments de ces dossiers peuvent se trouver dans d'autres séries, telles celles des Spoliations Allemandes en France, ou de la Commission de Conciliation Franco-Italienne (sous-série personnes morales), particulièrement en examinant le dossier intitulé HABITANTS DU BAS-RHIN (Requête collective d') concernant les achats effectués auprès du séquestre allemand par Giovanni FORMICHELLA, consul général d'Italie à Strasbourg durant la période de l'annexion de fait.

NB : Cette série est probablement liée à celle des « remboursements des prélevements ».

CARTON	NOMS	PRENOMS	DATES
1	BAER née MEISS	Marie dite Mathilde	1936-1973
	BAER	René	1937-1972
	BAYER née BALDAUFF ¹	Marie Jeanne Cécile	1945-1956
	BAYER	Marguerite	
	BAYER	Pierre	
	BEER née OPPENHEIMER ²	Irma	1940-1955
	BEER	Lucien	
2-3	BICKART ³	Jean	1940-1960

¹ Cette personne est aussi titulaire de dossiers en "Remboursement des Prélevements exercés par l'Ennemi" (RPE), et en Loi "Brüg".

² Ce dossier contient des coupons d'actions.

Cette personne est également titulaire d'un dossier Spoliations Allemandes en France (SPAF), sous le numéro

50 913.

³ Cette personne est titulaire d'un dossier en "Loi Brüg".

4	Brasserie de FONTOY-MEROT frères		1940-1960
5	Caisse Immobilière de l'Est		1940-1960
	CHRAPATYJ	Maurice Moschko	1945-1955
	DIDOUT ⁴	Georges Louis	1945-1959
	DREYFUSS	Julien	1945-1955
	GARDBERG	Iseck ou Isek	1940-1956
	HAAS	Paul	1941-1957
	HATT	Maurice Jérôme Georges	1940-1956
6	HEITZ ⁵	Edouard	1940-1973
7	HIRSCH	Michel	1939-1955
	HIRSCH	Simon	1945-1955
	HOME-DOUGLAS ⁶	Archibald	1940-1956
	KAHN ⁷	Maurice	1961-1971
	HAAS	Florence	
	KAHN	Raphaël	1945-1955
	KIEFE née SCHEUER	Berthe	1940-1955
	KLEIN	Léopold	1941-1959
	LEVY née LEVY	Aline	1945-1956
	MARZIAC née SINTZEL	Eugénie Caroline	1945-1960
8	MATHIEU ⁸	Georges Louis	1940-1970

⁴ Cette personne est spoliée à Vichy où elle était réfugiée.

⁵ Cette personne est titulaire d'un dossier en "Loi Brüg".

⁶ Archibald HOME-DOUGLAS était vice-consul britannique à Strasbourg avant la guerre.

⁷ La spoliation a lieu à la même adresse que celle dont est victime Paul HAAS.

⁸ Un dossier est ouvert au nom du fils de cette personne en "Loi Brüg".

MOYSE née RUFF	Lucie	1940-1955
RUEFF	Jules	1935-1955
SCHLEIMER née BLOCH	Emma	1945-1955
SCHWEBER	Henri	1945-1955
TATAROWSKI née LUBELSKA Sophie		1940-1961